



Electricien aux abonnés absents

Par **notton**, le **21/01/2013** à **10:34**

Bonjour, je vous contacte car mon electricien ne vient plus sur le chantier depuis maintenant 2 mois. Le chantier était prévu pour 3 semaines initialement mais il est venu entre plusieurs gros chantiers, ce qui n'était pas pour me déplaire vu que je rénove ma maison peu à peu. Le problème c'est qu'après avoir reçu 80% de la somme totale du devis il ne répond plus aux appels et bien que j'appelle chaque jours son standard histoire de lui rappeler que j'existe il est malheureusement toujours en rendez vous.....comme s'est dommage. J'estime qu'il a terminé 70 % du chantier, mais je ne tiens pas particulièrement à chercher un autre électricien pour le terminer (j'imagine que les artisans ne sont pas trop chauds pour reprendre les chantier des autres) Avant de passer en mode "recommandé" je voudrais savoir ce que je suis en droit de lui demander s'il abandonne définitivement le chantier: Puis je demander un dedommagement pour la fin du chantier non executée et le retard pris? Y a t il un moyen de faire estimer si la somme qu'il me reste à payer est équivalente à la partie du chantier qui n'a pas été exécutée? et dans le cas contraire l'obliger à me rembourser? Dois je lui signifier par recommandé la fin du contrat que nous avons passé au cas ou il ne voudrait plus revenir? (pour être irréprochable du point de vue de la justice) D'avance merci